



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 décembre 2008  
Français  
Original: anglais

---

**Commission de consolidation de la paix**

**Troisième session**

**Formation de la République centrafricaine**

**Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 8 octobre 2008, à 10 heures.

*Présidente* : M. Grauls ..... (Belgique)

**Sommaire**

Adoption de l'ordre du jour

Consolidation de la paix en République centrafricaine

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document* au Chef de la Section de l'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les corrections apportées au compte rendu des séances publiques de la Commission lors de la présente session seront réunies en un seul rectificatif qui sera émis peu après la fin de la session.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

1. **Le Président** dit que, lors de sa mission en République centrafricaine en juillet, il a invité le Gouvernement de ce pays à venir au siège des Nations Unies pour décrire les défis auxquels sont confrontées les autorités ainsi que les initiatives en cours ou prévues dans un avenir proche pour relever ces défis.

#### **Adoption de l'ordre du jour (PBC/3/CAF/2)**

2. *L'ordre du jour est adopté.*

#### **Consolidation de la paix en République centrafricaine**

3. **M. Maliko** (République centrafricaine), Ministre d'État au plan, à l'économie et à la coopération internationale, dit que depuis la fin des années 1960, l'histoire de son pays est marquée par des coups d'État armés, des dictatures et le terrorisme d'État. Depuis 1990, des rébellions et des émeutes ont créé un grand nombre de personnes déplacées dans leur propre pays et de réfugiés. L'effondrement des institutions, les abus de toutes sortes et l'impunité sont devenus choses courantes.

4. La pauvreté est dès lors généralisée. Le produit intérieur brut a diminué d'un % chaque année entre 1995 et 2003, l'espérance de vie dans le pays, déjà courte, a encore régressé, les taux de fréquentation scolaire ont chuté et le chômage est élevé.

5. En réaction à cela, un mouvement a vu le jour en 2003 dont l'objectif est de restaurer la stabilité. Tous les défis rencontrés au cours de la période de transition entre 2003 et 2005, notamment la création du consensus, l'arrêt de la violence et la restauration de la primauté du droit, ont été relevés. Une nouvelle Constitution a été adoptée et des élections présidentielles et législatives ont été organisées. Dans l'ensemble, la paix est revenue. Il y a toutefois eu une résurgence de la criminalité organisée et de l'activité des groupes armés dans la partie nord du pays. De plus, les crises au Soudan et au Tchad se sont étendues à la République centrafricaine, malmenant la population et l'exposant à la terreur et au déplacement.

6. Quatre priorités ont été fixées dans le cadre du processus de consolidation de la paix : la résolution des conflits et le dialogue politique ouvert à tous; la réforme du secteur de la sécurité; la bonne

gouvernance; et la lutte contre la pauvreté. L'année en cours a été vitale pour l'organisation du dialogue politique, un accord de paix global ayant été obtenu en juin 2008. Le président du Gabon a été choisi comme médiateur international. Les conflits d'intérêts ont dû être gérés, et le Gouvernement en est à présent au stade de la fixation des modalités concrètes pour le dialogue politique global qui débutera à la fin de l'année.

7. La réforme du secteur de la sécurité a inclus le développement des capacités dans les domaines du personnel et du matériel. La réforme a pour but de protéger les citoyens contre les agressions intérieures et extérieures, de protéger l'intégrité du territoire et, dans la mesure du possible, de participer à la diminution des conflits dans la région.

8. La bonne gouvernance implique le renforcement des liens entre les institutions publiques et les citoyens, afin de rétablir le tissu social. Ce travail est déjà en cours dans les sphères de la justice et de la primauté du droit, de l'économie, de la gouvernance locale, et des femmes et des jeunes. Les objectifs consistent à gérer de façon transparente les ressources naturelles du pays et à créer un environnement attrayant pour les investisseurs, à impliquer les communautés locales dans les consultations relatives à toutes les questions d'intérêt national, et à faire participer les femmes et les jeunes au processus de consolidation de la paix. Des projets de développement produisant des résultats rapides et visibles seront lancés après avoir procédé dans chaque région à l'évaluation des besoins. Un des résultats du développement consistera à atténuer les menaces pour la stabilité, ce qui permettra au pays de progresser sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Il attire l'attention sur le fait qu'il est urgent d'organiser le dialogue politique ouvert à tous, dont on estime le coût à 2,5 millions de dollars des États-Unis. Parmi les autres mesures urgentes qui découlent des recommandations au sujet du dialogue et doivent être prises immédiatement, voire avant même le début du dialogue, figurent la démobilisation des rebelles, le dédommagement des victimes de la violence, la réintégration des ex-combattants, la réforme du secteur de la sécurité et la mise en place de programmes d'aide socio-économique pour les collectivités qui ont souffert des conflits.

10. Le coût élevé des mesures de relèvement après un conflit illustre également la difficulté de combiner la

paix et le développement. Le pays sera confronté, au cours de la période 2008-2010, à des défis financiers de taille liés à la réduction de la pauvreté. Le déficit financier se chiffrera à 1,5 million de dollars des États-Unis au moins et, jusqu'en 2015, il faudra mobiliser environ 700 millions chaque année.

11. Le lien entre la paix et l'investissement est important. Le but consiste à aboutir à un taux d'investissement de 15 %, ce qui permettrait une croissance à deux chiffres à partir de 2008 et correspond au modèle courant après un conflit. On compte sur une augmentation de l'investissement privé en 2009 pour soutenir le redressement économique et lutter contre la pauvreté. Dans certaines régions, les deux tiers de la population vivent sous le seuil de pauvreté. Il faudra au moins huit ans pour changer cette situation, voire davantage, compte tenu des crises alimentaire, pétrolière et économique actuelles.

12. **M. Fall** (représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine) dit que l'adoption d'une loi d'amnistie générale par l'Assemblée nationale a été une mesure importante. Cela dit, il est préoccupé par le fait que deux des parties prenantes essentielles au processus du dialogue – la coalition des partis d'opposition, connue sous le nom d'Union des forces vives de la Nation (UFVN), et l'Armée Populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) – ont exprimé des réserves, en particulier au sujet du calendrier pour le cantonnement, la démobilisation et le désarmement des forces rebelles.

13. Il est essentiel que la communauté internationale aide le Gouvernement et les autres parties prenantes à traiter ces réserves et à examiner la mise en œuvre de la loi. À cet égard, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) a pris contact avec les autorités gabonaises et avec les partenaires régionaux et internationaux en vue de convoquer une réunion extraordinaire du comité de suivi pour examiner les dernières évolutions et s'assurer qu'aucune partie prenante ne quitte le navire. Le BONUCA poursuivra également son travail en vue de rendre le comité préparatoire du dialogue plus représentatif et plus ouvert à tous. Si ces efforts aboutissent, le dernier obstacle à la tenue du dialogue sera levé et le nouveau calendrier pourra être annoncé.

14. Les Nations Unies continueront de coopérer avec les autorités pour l'utilisation des 10 millions de dollars des États-Unis fournis par le Fonds pour la consolidation de la paix en vue de mettre en place les structures et les mécanismes nécessaires pour répondre aux besoins de la République centrafricaine dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit et de la revitalisation des collectivités touchées par les conflits. Le comité directeur, qu'il copréside avec le ministre d'État au plan, à l'économie et à la coopération internationale de la République centrafricaine, a tenu plusieurs réunions pour choisir les projets prioritaires et mettre la dernière main à l'embauche de personnel. Onze projets ont été retenus à ce jour.

15. Les progrès accomplis en matière de stabilisation, notamment une loi d'amnistie générale, devraient ouvrir la voie au dialogue politique ouvert à tous. La mise en œuvre des conclusions du colloque national sur la réforme du secteur de la sécurité ainsi que des projets prioritaires financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ne peut être maintenue que par l'engagement sans relâche des parties prenantes nationales et des partenaires internationaux, et dans à un climat de paix.

16. La communauté internationale continuera à offrir son aide, mais le Gouvernement et la population dans son ensemble demeurent principalement responsables pour l'amélioration du niveau de vie dans le pays. L'organisation du dialogue politique ouvert à tous et l'application de ses conclusions par toutes les parties prenantes sera le début du chemin qui mène à la reconstruction nationale. La Commission de consolidation de la paix jouera un rôle important dans cette progression, mais le Gouvernement centrafricain doit aussi formuler une stratégie de consolidation de la paix cohérente et bien conçue. Cela rendra l'aide internationale plus stratégique et mieux ciblée et contribuera à attirer des ressources supplémentaires vers le pays.

17. **M. Lacroix** (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne, salue l'engagement renouvelé du Gouvernement de la République centrafricaine en faveur d'un dialogue national avec toutes les parties prenantes politiques et la participation des partenaires régionaux sous la direction du Gabon. Le dialogue national ouvert à tous renforcera les institutions et doit rester une priorité pour les Nations Unies et le représentant spécial. En même temps, tout doit être mis

en œuvre pour promouvoir la stabilité dans la région. À cette fin, l'Union européenne a déployé avec succès sa force militaire européenne (EUFOR) parallèlement à la mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

18. L'Union européenne approuve l'intention de la Commission de consolidation de la paix de s'en tenir à un nombre limité de priorités en vue de rétablir la paix, la stabilité et la prospérité dans le pays, comme décrit dans la note de synthèse du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Elle attend avec intérêt les discussions sur le cadre stratégique pour ces priorités de consolidation de la paix.

19. L'affirmation de la primauté du droit, la réforme du secteur de la sécurité et la création de pôles de développement sont des activités qui se renforcent mutuellement. Il ne serait pas possible, par exemple, d'améliorer l'accès à la justice sans forces de sécurité professionnelles et responsables. Le développement économique et social serait difficile si l'État n'imposait pas son autorité sur tout le pays. L'investissement public, privé et international serait limité en l'absence de mécanismes de gestion fiables et transparents. Par conséquent, le Gouvernement national et les partenaires internationaux doivent s'engager durablement à relever les défis auxquels la République centrafricaine est confrontée. L'Union européenne prendra part activement à ce processus.

20. **M. Rivière** (Communauté européenne), s'exprimant au nom de la Commission européenne, dit que celle-ci fait tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir les priorités de consolidation de la paix en République centrafricaine au travers du Fonds européen de développement et du budget communautaire. Par exemple, la Commission et le Gouvernement de la République centrafricaine ont signé en juin un document de programmation affectant 137 millions d'euros pour la promotion de la bonne gouvernance au cours de la période 2008-2013.

21. La Commission souhaite nouer sur pied d'égalité avec la République centrafricaine un partenariat consacré à la mise en œuvre de priorités de développement convenues d'un commun accord. Les deux parties doivent dès lors s'employer à promouvoir l'entente réciproque et à construire une République centrafricaine fondée sur la paix, la stabilité démocratique et le développement.

22. Dans le domaine de la sécurité, la Commission contribue depuis 2004 au financement de la force multinationale (FOMUC) de l'ancienne Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la force de maintien de la paix (MICOPAX) de l'actuelle Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Il félicite ces deux organisations, les États de la région et l'Union africaine pour leur engagement à l'égard d'une solution pacifique de la crise en République centrafricaine.

23. Le Gouvernement de la République centrafricaine ne pourra assurer de services à ses citoyens si elle n'établit pas son autorité sur tout le pays. À cette fin, la Commission européenne appuie la réforme du système judiciaire et de sécurité et se réjouit de l'organisation, par le Gouvernement, d'un colloque national sur ce sujet en avril 2008 et de la création de comités de réforme du secteur de la sécurité en septembre 2008. La Commission européenne, la France et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont coopéré étroitement pour promouvoir la réforme du secteur de la sécurité en vue d'éviter les doubles emplois et avoir le plus grand effet possible. Le mécanisme de coordination qui doit être mis en place à bref délai entre ces partenaires et les autorités nationales sera ouvert à tous les membres de la Commission de consolidation de la paix. Conformément aux conclusions du Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, la Commission européenne souhaite que la République centrafricaine soit un modèle pour la coordination.

24. La réforme du secteur de la sécurité doit se dérouler dans un contexte politique pacifique fondé sur le consensus entre les parties prenantes politiques nationales au sujet des mesures à prendre. Cela souligne l'importance des efforts déployés par le président Bozizé pour promouvoir le dialogue politique le plus large possible avec l'aide du président Bongo du Gabon. Pour assurer la stabilité politique, la communauté internationale doit mobiliser les ressources nécessaires pour lancer aussi rapidement que possible un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le Fonds pour la consolidation de la paix doit mettre en œuvre un tel programme aussi vite que possible, conformément à l'accord de paix global de juin 2008. La communauté internationale devrait aussi appuyer l'organisation d'élections en 2010.

25. Des fonds supplémentaires doivent être mobilisés pour garantir le développement et, parallèlement, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) doit être mis en œuvre. Le soutien international et une masse critique de financement sont les clés pour aider le pays à atteindre une croissance saine et durable. Il se pourrait bien que le succès de la formation de pays de la Commission de consolidation de la paix soit mesuré à l'aune du montant de financement supplémentaire qu'elle peut mobiliser pour la République centrafricaine, qui est également frappée de plein fouet par l'actuelle crise alimentaire, énergétique et pétrolière. La Commission européenne soutient pleinement le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour sensibiliser les bailleurs de fonds à ses besoins. Il note dans ce contexte que la Commission européenne élabore actuellement des mesures spécifiques pour atténuer la crise alimentaire dans le pays.

26. La décision du Gouvernement de créer des pôles de développement dans le contexte du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté est une réponse sage aux défis socio-économiques comme la pauvreté, l'apparition d'enclaves à l'intérieur du pays, l'insécurité et le contrôle défaillant du Gouvernement sur les provinces; cette décision devrait être soutenue par les partenaires internationaux. Les critères de désignation de ces pôles peuvent être affinés avec les autorités en vue de favoriser la synergie entre le travail des partenaires nationaux et celui des partenaires internationaux. La Commission européenne a alloué 72,5 millions d'euros pour soutenir le renouveau socio-économique et administratif dans les provinces, avec une attention particulière pour le développement socio-économique, l'infrastructure et la gouvernance, notamment le système des préfectures, la police et le système judiciaire.

27. **M<sup>me</sup> Meyer** (Banque mondiale) dit que la Banque mondiale soutient le travail de la Commission de consolidation de la paix et les priorités pour la République centrafricaine que celle-ci a définies. Elle rappelle que le document précédent de réengagement de la Banque mondiale pour la République centrafricaine est venu à expiration en 2004. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement se sont toutefois mises d'accord récemment sur une note de stratégie intérimaire conjointe pour 2007-2008 destinée à aider le pays à apurer ses arriérés, à participer à l'Initiative sur la dette

des pays pauvres très endettés (PPTE), à assurer des services de base et à promouvoir la stabilité politique.

28. Actuellement, l'Agence pour le développement international (ADI) s'emploie à promouvoir le rétablissement économique et le développement humain, tandis que la Société financière internationale (SFI) s'efforce d'améliorer le climat des affaires et de promouvoir les petites et moyennes entreprises. En 2007, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a effectué son premier investissement en République centrafricaine pour soutenir la création d'un Système global de communications mobiles (GSM) et de services Internet.

29. En réponse aux nombreux défis auxquels la République centrafricaine est confrontée, la Banque mondiale a alloué 8 millions de dollars des États-Unis en secours alimentaire d'urgence pour 2008 et, en coopération avec la France, allouera 8 millions de dollars pour un projet d'urgence dans le domaine de l'énergie. La Banque a également alloué 8 millions de dollars supplémentaires pour le développement local centré sur les communautés rurales. Une troisième opération liée à la politique de développement dégagera 4 à 5 millions de dollars pendant la période budgétaire en cours pour continuer à renforcer la gestion des finances publiques, la bonne gouvernance et la gestion des ressources naturelles. La République centrafricaine a progressé vers le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et la Banque continuera de soutenir ces efforts. En ce qui concerne l'approvisionnement d'ADI 15, elle dit que les allocations sont faites à l'aide d'une formule qui comprend la performance institutionnelle et économique, avec une pondération adéquate pour les États fragiles; l'amélioration de ces facteurs peut déboucher sur une augmentation du financement.

30. Au sujet des enseignements tirés du réengagement de la Banque en République centrafricaine, elle dit que le dialogue ouvert à tous offre un espoir de stabilité politique; toute réforme convenue doit toutefois être rapidement transposée en un plan de mise en œuvre, faute de quoi il existe un risque de remontée de la violence, en particulier à cause de la proximité d'une campagne électorale potentiellement déstabilisante en 2010. Des stratégies innovantes doivent être mises au point pour promouvoir la stabilité dans le Nord, où l'insécurité générale empêche les producteurs d'atteindre les

marchés. Une meilleure coordination doit exister entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement dans les zones situées en dehors de Bangui, dans lesquelles la population n'a guère accès aux services et où le taux de chômage est élevé.

31. Les autorités doivent promouvoir la transparence, lutter contre la corruption, empêcher les abus de pouvoir dans le chef des fonctionnaires et garantir le respect des droits de l'homme. Elle salue à cet égard la désignation de la bonne gouvernance comme une des priorités de la Commission de consolidation de la paix. La gestion des finances publiques et l'offre de services de base doivent également être renforcées, en particulier dans les zones de conflit. Si l'accord de paix et la loi d'amnistie s'avèrent efficaces, on attend du Gouvernement qu'il décentralise la fourniture des services aux zones de conflit et hors conflit; des efforts permanents pour améliorer la situation sécuritaire faciliteront ce processus et il ne fait pas de doute que les partenaires bi- et multilatéraux seront invités à apporter leur savoir-faire dans ce domaine.

32. Quant à l'avenir, elle dit que la Banque mondiale a convenu de mettre au point pour l'exercice budgétaire 2009-2013 une stratégie conjointe avec la Banque africaine de développement visant à encourager le dialogue avec le Gouvernement et les partenaires au sujet des efforts à déployer à moyen terme pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, promouvoir la stabilité, réduire la pauvreté et encourager la croissance. Cela apporterait aussi la preuve, après une longue absence, de la volonté de la Banque mondiale d'aider la République centrafricaine malgré les préoccupations que continue de susciter la sécurité.

33. La Banque mondiale salue le premier Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté 2008-2010 du Gouvernement. Le dialogue ouvert à tous et le processus de paix offriront à la Banque la possibilité d'offrir son aide dans des domaines comme l'élargissement des administrations publiques, la gestion des finances publiques et le développement humain. Ses interventions sur le terrain bénéficieront de son expérience dans d'autres zones en proie à des conflits ainsi que des consultations avec toutes les parties prenantes. Par ailleurs, on envisage aussi actuellement de recourir aux ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la paix et de la sécurité dans la région, la réintégration des

combattants et la création d'une plate-forme pour la coordination et les synergies.

34. **M. Meurs** (États-Unis d'Amérique) demande quelles sont, dans le contexte de l'amnistie et de la réconciliation, les propositions du Gouvernement pour traduire en justice les membres des forces de sécurité qui doivent être tenus pour responsables des mauvais traitements subis par des civils et de la perpétration d'atrocités. Dans le contexte de la crise énergétique sans précédent à Bangui, il sera aussi utile d'entendre l'avis du Gouvernement sur les solutions à long terme et sur les effets du déficit énergétique sur les pôles de développement. S'agissant du problème des vols de bétail et des enlèvements commis massivement par des brigands armés dans la région Nord, il s'interroge sur ce que le Gouvernement compte faire au cours des deux prochaines années pour, conjointement avec la communauté internationale, établir son autorité sur cette région.

35. **M. Onanga M. Ndiaye** (Gabon) offre le soutien sans réserve de son pays et indique que le président gabonais est disposé à coopérer avec la République centrafricaine pour contribuer à rétablir la paix et la sécurité dans le pays. Par ailleurs, le Gabon est prêt à organiser une réunion extraordinaire du comité de suivi qui puisse permettre de sortir de l'impasse actuelle. Son pays fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer la prochaine mission de la Commission en République centrafricaine.

36. **M. El Shinawi** (Égypte) note que le représentant spécial du Secrétaire général a évoqué 11 projets qui seront financés à hauteur de 10 millions de dollars des États-Unis prélevés sur le Fonds pour la consolidation de la paix. Il souhaite savoir s'il y a d'autres précisions concernant ces projets et les critères de sélection qui ont été adoptés.

37. **Le Président**, s'exprimant en sa qualité nationale, dit que ces dernières années, le Gouvernement centrafricain s'est efforcé de restaurer la stabilité sur son territoire par un processus de réconciliation nationale. Un dialogue ouvert avec tous les groupes rebelles a débouché en juin 2008 sur la signature d'un accord de paix global à Libreville, et certains progrès ont été accomplis dans la rédaction d'une loi d'amnistie, même si des contacts supplémentaires seront nécessaires pour aboutir à un consensus.

38. L'intérêt renouvelé de la communauté internationale pour la situation dans le pays est apparu lors de la table ronde des partenaires du développement en octobre 2007, à laquelle le Gouvernement a présenté son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et a obtenu des engagements totalisant 600 millions de dollars des États-Unis. En janvier 2008, la République centrafricaine s'est vue allouer 10 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix et, en avril, un colloque sur la réforme du secteur de la sécurité a eu lieu à Bangui.

39. Au plan humanitaire, la Belgique a répondu à l'appel de 2008 pour la République centrafricaine en dégageant 500 000 euros pour l'action humanitaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés destinée à venir en aide aux personnes déplacées, et 600 000 euros pour l'aide humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

40. La Belgique fournit aussi actuellement 314 000 euros pour un projet de manuels de l'UNICEF en République centrafricaine, ce qui porte la contribution totale de la Belgique pour 2008 à 1 414 000 euros. Par ailleurs, la Belgique a accepté de guider les efforts de la formation République centrafricaine.

41. La formation République centrafricaine, conjointement avec le Gouvernement centrafricain et ses partenaires, a défini trois domaines prioritaires pour la consolidation de la paix : la réforme du secteur de la sécurité, la bonne gouvernance et la primauté du droit, et les pôles de développement. La contribution de la Belgique à la réforme du secteur de la sécurité a consisté notamment en l'envoi d'un expert (financé par la Commission européenne) pour aider le Gouvernement à élaborer et à appliquer sa nouvelle stratégie dans ce domaine. La Belgique entend aussi participer à un projet de l'Union européenne en vue de cofinancer une nouvelle installation pour la Mission de consolidation de la paix (MICOPAX). Conjointement avec le PNUD, la Belgique a proposé en outre d'envoyer un expert belge pour guider la mission de douze mois à Bangui d'une équipe multidisciplinaire pour la réforme du secteur de la sécurité.

42. La réussite de ces efforts dépendra de l'ancrage du travail et des priorités de la formation République centrafricaine dans un projet maîtrisé au plan national, et de la reprise du dialogue politique avec l'ensemble des acteurs politiques et des groupes armés. La

Commission devrait soutenir le Gouvernement dans ses efforts tout en précisant ses attentes.

43. **M<sup>me</sup> Lute** (Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix) dit que l'exposé du Gouvernement de la République centrafricaine a été un jalon important dans l'engagement de la Commission vis-à-vis de ce pays. Elle salue la visite exploratoire du président dans le pays en juillet 2008 et son évaluation de cette visite, qui sont autant de contributions importantes au dialogue en cours entre la Commission et les représentants du Gouvernement.

44. L'exposé du Gouvernement centrafricain a confirmé les analyses des besoins et des difficultés du pays qu'ont faites le président et d'autres personnes. La consolidation de la paix est un processus complexe et laborieux. Elle épingle les quatre domaines prioritaires d'engagement qui ont été examinés lors de la présente réunion et dit que l'étape suivante du processus sera la visite prochaine de la Commission en République centrafricaine, suivie de l'élaboration d'un cadre pour la consolidation de la paix dans le pays.

45. **M. Maliko** (République centrafricaine) dit que le processus de consolidation de la paix sera long et complexe. Son pays a fait preuve en permanence d'engagement et de détermination, malgré les revers qu'ont connus le dialogue politique, la réforme et le renforcement des capacités. Le processus sera inévitablement conditionné par les nécessités urgentes. La démobilisation, la réintégration et le redéploiement des services publics vers les zones de conflit requièrent une attention particulière. Les efforts de développement doivent intégrer les domaines prioritaires interconnectés qui ont été relevés.

46. Répondant aux questions posées par le représentant des États-Unis d'Amérique, il dit que les violations des droits de l'homme qui ont eu lieu ne peuvent être ignorées. Le processus de réforme prendra en compte les conventions juridiques internationales et traitera toutes les atrocités, qu'elles aient été commises par des membres des forces de police ou par d'autres personnes.

47. Le secteur de l'électricité est en crise. L'aide offerte par la Banque mondiale et par la France sera utile à court terme. Cela dit, une approche globale sera nécessaire à plus long terme pour renforcer et restructurer le secteur. La libéralisation lèvera un des obstacles au développement économique potentiel.

48. La réforme du secteur de la sécurité permettra d'apporter une réponse plus adéquate au banditisme à grande échelle. Elle permettra aussi d'agir conjointement avec les forces multilatérales pour sécuriser les longues frontières perméables, une tâche qui, aujourd'hui, pèse lourdement sur les ressources de l'État. Un cadre régional serait précieux à cet égard. Il est essentiel, en attendant, que les forces multilatérales restent actives et que tout soupçon qui pèse sur elles soit dissipé. Il espère dès lors que le mandat de la force des Nations Unies sera prorogé.

49. Répondant à la question posée par le représentant de l'Égypte, il dit que les 11 projets qu'il a cités ont été retenus parmi plus de 70 propositions. Les projets s'attaquent à des questions qui concernent les quatre domaines prioritaires qui ont été relativement négligés jusqu'ici. À une exception près, tous les projets concernent la réforme du secteur de la sécurité. Un des projets, destiné à promouvoir la démobilisation des militaires et, en particulier, des enfants soldats, représentait à l'origine 6 millions de dollars des États-Unis sur les fonds disponibles; toutefois, les contraintes budgétaires ont fait que 2 millions de dollars seulement ont pu lui être affectés.

50. En ce qui concerne le deuxième domaine prioritaire – la bonne gouvernance et la primauté du droit – un projet soutenu par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est destiné à protéger les droits de l'enfant. Le Département des communications coopère actuellement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour améliorer la radio communautaire locale, qui pourrait diffuser un message fort en faveur de la paix et de la réconciliation.

51. **M. Fall** (représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine) dit que, ces derniers mois, des efforts ont été faits avec le Gouvernement pour déterminer les besoins immédiats dans les secteurs essentiels de la réforme du secteur de la sécurité, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit, et du rétablissement des zones frappées par le conflit. De plus amples précisions seront apportées ultérieurement dans un rapport qui sera présenté au Fonds pour la consolidation de la paix et rendu accessible à la communauté internationale.

52. **Le Président** dit qu'il croit comprendre qu'il existe un accord de principe au sujet des priorités pour les efforts de stabilisation de la paix en République

centrafricaine : la réforme du secteur de la sécurité, la bonne gouvernance et la primauté du droit, et la création de pôles de développement dans un contexte général de progrès, dans l'esprit du dialogue politique ouvert à tous.

53. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 11 h 55.*

4